

Un écrivain public au service des habitants

Le projet, qui date de plusieurs mois, se concrétise enfin : un écrivain public assure, depuis cette semaine, une permanence tous les mercredis au niveau du quartier de l'Argonne.

Répondant à une forte demande exprimée par les habitants, le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Loiret a mis en place ce rendez-vous qui vient s'ajouter à celui assuré au niveau de la Maison de justice et du droit (MJD), implantée au quartier de La Source, avec le soutien de la mairie d'Orléans.

Concrètement, Pascal Martineau, écrivain public professionnel agréé par l'Académie des écrivains publics de France, dont il est le président, s'installera tous les mercredis de 9 heures à 12 h 30 à la mairie de proximité et de 13 h 30 à 17 heures à la Maison de la réussite.

Des courriers « clé en main »

Selon un communiqué du CDAD, les consultations de l'écrivain public, qui sont ouvertes « en priorité aux habitantes et aux habitants du nord de

la Métropole d'Orléans », seront gratuites et se feront uniquement sur rendez-vous.

D'après la même source, l'écrivain public remettra aux usagers des courriers « clé en main », grâce au « bureau équipé d'un ordinateur connecté à Internet et une imprimante », qui sera mise à sa disposition. Lettres de recours après refus de séjour, de naturalisation, courriers à destination des services du palais de justice, des administrations, d'une entreprise, d'un bailleur... Autant de nombreuses prestations qui pourront être fournies par l'écrivain public. Sur ce registre, le CDAD tient à préciser que l'écrivain public, qui est tenu au secret professionnel, « n'est pas un juriste. Il ne peut donc répondre à des questions juridiques ni se substituer à un avocat. Il travaille en collaboration avec les autres intervenants de la MJD ». ■

➔ Pratique. Pour prendre un rendez-vous avec l'écrivain public, il faudra appeler la MJD au 02.38.69.01.22 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures